DEPARTEMENT DES PYRENEES-

PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2020

అంతు

MAIRIE D'AUSSEVIELLE

అత

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Membres votants : 14

Date convocation : 08/11/2020 Affiché le 09/11/2020

13/11/2020

Publication 13/11/2020

Dépôt en préfecture le

L'an deux mille vingt le douze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis sous la présidence de Monsieur ANDRE David, 1^{er} Adjoint au Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. (Mmes) CASTRO Philippe, CATEL Cécile, DELAGE Sandrine, DESPEAUX Eveline, FRANCO Alain, LARRAZET Pierre, LOPES Henri, RENAUDON Vincent, REOLON Sébastien, ROYER Francis, ROYER Kathy.

<u>Etaient absents</u>: M. (Mme) LOCATELLI Jacques, ZALDUENDO Audrey qui a donné procuration à M. ANDRE

David.

Secrétaire de séance : Mme Fanny FERNANDEZ.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre la séance et aborde les

questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour:

- 1. Décision modificative n° 1 Acquisition véhicule Renault Kangoo.
- 2. Rénovation éclairage public, armoires électriques.
- 3. Programme éclairage public neuf Campagnots, Palanque et Pont Neuf.
- 4. Parc de loisirs Avenant pour WC automatiques.
- 5. Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités SMEATC.
- 6. Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2019 du SIAEP de Lescar.
- 7. Modification du temps de travail d'un agent de l'école maternelle.
- 8. Plans particuliers d'intervention du bassin de Lacq.
- 9. Questions et informations diverses.

DELIBERATION N° 1 DU 12 NOVEMBRE 2020 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique qui n'est pas celui qui aurait dû être acheté, il convient d'apporter une modification en section d'investissement pour payer cet achat.

Aussi, Monsieur le 1er Adjoint au Maire propose la modification suivante concernant le budget :

<u>Section d'investissement – Dépenses</u> :

Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : - 206 Article 2182 – Matériel de transport : + 206

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> ADOPTE le transfert de crédit ci-dessus.

DELIBERATION N° 2 DU 12 NOVEMBRE 2020 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – ARMOIRES ELECTRIQUES

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le Maire a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de rénovation éclairage public avec armoires électriques + système de commande.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ➤ **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux,
- > APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

0	montant des travaux T.T.C.	16 060,30 €	
0	assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et	imprévus 1 606,03 €	
0	frais de gestion du SDEPA	669,18 €	
	TO	TAL 18 335,51 €	

> APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

0	participation Département	7 360,97 €
0	FCTVA	2 897,98 €
0	participation de la commune à financer sur fonds libres	7 407,38 €
0	participation de la commune aux frais de gestion	669,18 €
	TOTAL	18 335.51 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, comme la commune finance sa participation sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

➤ ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

DELIBERATION N° 3 DU 12 NOVEMBRE 2020 PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC NEUF (SDEPA) 2020

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le Maire a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de création de l'éclairage public chemin des Campagnots, impasse de la Palanque et rue du Pont Neuf.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public neuf (SDEPA) 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- > **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux,
- > APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

0	montant des travaux T.T.C.	26 314,45 €
0	assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et i	mprévus 2 631,44 €
0	frais de gestion du SDEPA	1 096,44 €
	TOT	AL 30 042.33 €

> APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

o participation Syndicat	7 236,47 €
o FCTVA	4 748,29 €
o participation de la commune financée par un emprunt auprès du SDEPA	16 961,13 €
o participation de la commune aux frais de gestion	1 096,44 €
TOTAL	30 042,33 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

➤ ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

VALIDATION DU NOUVEAU LOGO

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, des logos avaient été présentés et aucun n'avait fait l'unanimité.

Aussi, la commission communication a retravaillé ce logo. Mme Kathy ROYER présente de nouveaux logos et les élus décide de valider l'un d'eux.

PARC DE LOISIRS – AVENANT POUR WC AUTOMATIQUES

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente le projet d'avenant qui a été préparé par l'APGL. Il concerne le lot n° 4 : sanitaires publics.

En effet, dans le contexte sanitaire actuel (COVID 19), la commune a décidé de remplacer le modèle de toilettes manuel par un modèle de toilettes automatiques dont le 1^{er} Adjoint au Maire présente les caractéristiques.

Le montant de cette modification est de 5 578,09 € H.T. (+ 20,5 %) ce qui porte le montant du marché à 32 700,00 € H.T.

Les élus décident de ne pas donner suite à ce projet d'avenant et de conserver le modèle de toilettes prévu au marché initialement.

DELIBERATION N° 4 DU 12 NOVEMBRE 2020 RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT ET RAPPORT D'ACTIVITES SMEATC

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité et le prix des services public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019 du SMEATC, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

En effet, pour satisfaire aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal adresse chaque année aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Il signale alors que le rapport annuel du Syndicat comprend les éléments du rapport d'activités et que les vues d'ensemble des comptes administratifs des différents services y sont annexés.

Ouï l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ➤ APPROUVE le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement du SMEATC,
- > PREND ACTE des informations relatives aux activités du SMEATC en 2019.

DELIBERATION N° 5 DU 12 NOVEMBRE 2020 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2019 DU SIAEP DE LESCAR

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Pour les communes ayant transféré au moins une compétence à un ou plusieurs EPCI, le rapport annuel reçu de l'EPCI en question doit être présenté au conseil municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal,

➤ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du Service public d'Alimentation en eau potable du SIAEP de la Région de Lescar pour l'année 2019.

DELIBERATION N° 6 DU 12 NOVEMBRE 2020 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique à l'assemblée que la réorganisation des tâches liées à l'activité périscolaire, ainsi que les fonctions d'assistant de prévention, nécessitent l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Cet agent effectue actuellement 33 h 30 par semaine annualisées, son temps de travail sera porté à 35 h annualisées.

La modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial, il n'y a donc pas nécessité de demander l'avis du comité technique.

Cette modification prendrait effet au 1er décembre 2020.

Après avoir entendu le 1^{er} Adjoint au Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** de porter le temps de travail d'un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 33 h 30 à 35 h à compter du 1^{er} décembre 2020.

PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION DU BASSIN DE LACQ

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente les projets de plans particuliers d'intervention du Bassin de LACQ qui nous a été adressé par la Préfecture.

Ils présentent l'ensemble des mesures préconisées en cas de sinistre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente le tableau des vacations de la Police Municipale Intercommunale pour la période du 20 au 30 octobre 2020.
- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire fait lecture du courrier envoyé par Mme Josy POUEYTO concernant les gens du voyage.
- * Monsieur FERRET remercie la commune pour la participation de 500 € versée dans le cadre de l'organisation du Festival Liberté et Chansons organisé les 16 et 17 octobre 2020 et fait un point sur le bilan de cette manifestation.
- * Monsieur Francis ROYER présente le rapport initial au suivi des consommations électricité 2020 établi par le SDEPA au titre du CEP (Conseil en Energie Partagée). Il indique que les dépenses ont

baissé de 3 % en 10 ans.

- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire communique aux élus le compte-rendu de la réunion du Bureau des Maires qui s'est tenue le 22 octobre 2020 et qui porte sur les fonds de concours de la CAPBP.
- * FREE MOBILE a envoyé un courrier concernant la mise à jour de l'information transmise au maire dans le cadre de l'article L.349-1 du code des postes et communications électroniques relative aux antennes relais Free Mobile installées sur la commune.
- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire diffuse aux élus le compte-rendu du séminaire qui s'est tenu le 15 octobre 2020 au Centre de Tri de SEVIGNACQ et qui concerne la tarification incitative. Il a été constaté que se côtoyaient sur le territoire de l'Agglomération de Pau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance incitative. Il convient d'harmoniser le système de tarification pour qu'il soit identique dans toutes les communes.
- * Le conseil municipal a donné son feu vert pour effectuer une étude menée par le SDEPA concernant le développement d'un parc photovoltaïque, ainsi que le déploiement de plusieurs ombrières sur la commune.
- * Panneaux d'informations : la réflexion continue d'être menée par la commission communication.
- * Les élus souhaitent se séparer de l'aquarium et M. Pierre LARRAZET se porte candidat pour récupérer les poissons.
- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique qu'il convient de procéder à une nouvelle distribution de masques à la population. Cette distribution aura lieu le samedi 21 novembre 2020 de 10 H à 12 H.
- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique que la commune perçoit actuellement une redevance pour l'occupation du domaine public de TDF qui se propose d'acheter la parcelle sur laquelle se trouve son antenne. Une proposition doit être communiquée à la commune.
- * Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire évoque le télétravail qui est fortement conseillé par le Gouvernement.

La secrétaire de mairie a proposé au Maire de télétravailler 2,5 jours par semaine. Les élus émettent un avis défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante-sept minutes.

La présente séance du 12 novembre 2020 contient 6 délibérations qui ont été reçues au contrôle de légalité le 13 novembre 2020 et affichées le 16 novembre 2020.

La secrétaire de séance,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Fanny FERNANDEZ

David ANDRE

CASTRO Philippe	LARRAZET Pierre	
CATEL Cécile	LOPES Henri	

DELAGE Sandrine	RENAUDON Vincent	
DESPEAUX Eveline	REOLON Sébastien	
FRANCO Alain	ROYER Francis	
ROYER Kathy		